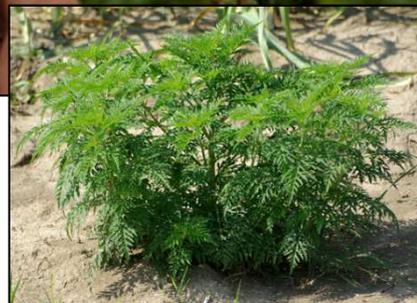


19 juin 2013

Dossier de presse



Lutte contre l'ambrosie en Rhône-Alpes,
des outils de modélisation pour accompagner l'action

Contacts presse

04 72 81 66 52 ou 04 72 14 54 23

communication@air-rhonealpes.fr

Sommaire

COMMUNIQUE DE PRESSE : **Lutte contre l'ambrosie en Rhône-Alpes, des outils de modélisation pour accompagner l'action**.....Page 3

1. **Modélisation du pollen d'ambrosie en Rhône-Alpes : une approche opérationnelle pour répondre à un enjeu majeur de santé publique**.....Page 5 -8

- **Objectifs d'une plateforme de modélisation pollinique**
- **Principe générale de la modélisation pollinique**
- **Exposition de la population rhônalpine au pollen d'ambrosie : bilan 2012**
- **Simulation de l'efficacité des actions de lutte contre l'ambrosie**

2. **L'ambrosie, une plante envahissante et très allergisante**.....Page 9 -12

- **Un enjeu européen et national**
- **Un fléau régional**

3. **La journée internationale de l'ambrosie**.....Page 13

- **Présentation de la journée et des évènements organisés en Rhône-Alpes**

4. **Air-Rhône Alpes, un observatoire régional au service de l'amélioration de la qualité de l'air**.....Page 14

- **Un organisme régional agréé**
- **Informé pendant la saison pollinique sur le risque allergique**

5. **Partenaires du projet**.....Page 15

- **Partenaires financiers et techniques**

6. **Contacts**.....Page 17

7. **Annexes**

Annexe 1 : Diaporama de l'intervention de Mme Marie-Agnès Chapgier-Laboissière de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS)

Annexe 2 : Diaporama de M. Camille Rieux d'Air Rhône-Alpes

Lutte contre l'ambrosie en Rhône-Alpes, des outils de modélisation pour orienter l'action



L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est extrêmement allergisant. Rhône-Alpes est la région la plus touchée en France ; 6 à 12 % de la population y est allergique. En 2012, plus de 3,5 millions de rhônalpins ont été fortement exposés au pollen d'ambrosie. Les cinq départements bordant la vallée du Rhône¹ concentrent la quasi-totalité de la population exposée. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique majeur qui requiert l'implication de tous les acteurs.

Dans ce contexte, Air Rhône-Alpes développe une plateforme de modélisation du pollen d'ambrosie qui offre une dimension prospective et rétrospective, complémentaire à la surveillance météorologique (capteurs de pollen). Elle permet d'établir une cartographie annuelle d'exposition des populations ; de prévoir le risque allergique pendant toute la saison pollinique ; d'estimer la pertinence des scénarii d'actions visant à réduire l'expansion de l'ambrosie. La plateforme de modélisation est ainsi un outil indispensable pour accompagner les plans de lutte sur le territoire.

La modélisation : un outil opérationnel pour aider les personnes allergiques et accompagner les plans de lutte

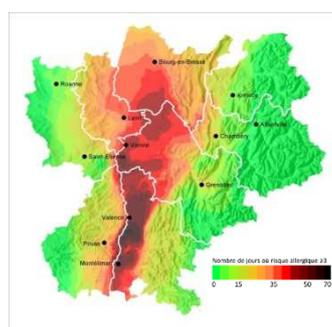
En Rhône-Alpes, le deuxième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2) préconise et programme sur l'échéance 2011-2014 des actions de surveillance et de lutte.

Expert dans le domaine de la qualité de l'air, Air Rhône-Alpes a adapté ses outils de modélisation à la problématique du pollen d'ambrosie. Cette approche, complémentaire aux mesures issues des capteurs de pollens répartis sur le territoire, offre une dimension prospective ou rétrospective indispensable pour accompagner au mieux les personnes allergiques et les plans de lutte sur le territoire. La plateforme de modélisation développée par Air Rhône-Alpes permet de réaliser une prévision à court terme, d'évaluer a posteriori l'exposition annuelle des populations ou d'estimer a priori les effets escomptés d'actions de lutte.

Pendant la saison pollinique, Air Rhône-Alpes propose à chaque citoyen une carte hebdomadaire du risque allergique pour l'ensemble de la région. C'est une information indispensable pour les personnes allergiques qui peuvent ainsi anticiper des pics d'ambrosie et adapter leur comportement et leurs traitements médicaux. Cette plateforme permet aussi d'évaluer a posteriori l'exposition annuelle des populations ou d'estimer a priori les effets escomptés d'actions de lutte. Véritable aide à la décision c'est un outil d'évaluation précieux pour les collectivités territoriales engagées dans la lutte contre la plante.

L'ambrosie, une plante dangereuse pour la santé

Le pollen le plus allergisant en Rhône-Alpes est celui disséminé par l'ambrosie. Il provoque des réactions respiratoires ou cutanées. La population touchée est en constante augmentation. Ainsi, entre 2008 et 2012, le nombre de personnes fortement présumées allergiques a augmenté de 36 %.



Exposition des Rhônalpins au pollen d'ambrosie en 2012

Plus de 3,5 millions de Rhônalpins ont été exposés en 2012 pendant plus de 20 jours à un niveau de risque allergique supérieur ou égal à 3 ; seuil à partir duquel des symptômes apparaissent chez toutes les personnes allergiques (RNSA). Les cinq départements bordant la vallée du Rhône concentrent la quasi-totalité de la population exposée. La Drôme est le plus durement touché ; 84 % des habitants ont été exposés à un risque allergique avéré (risque ≥ 3) pendant au moins 40 jours.

La modélisation : un outil prospectif d'aide à la décision

En 2012, la plateforme de modélisation a permis de simuler l'impact d'actions de lutte intensive pour trois scénarios théoriques. L'objectif était de mieux appréhender le gain sanitaire potentiel réalisé pour l'ensemble de la région, par la disparition simulée de la plante sur une zone géographique spécifique. Les résultats obtenus mettent en évidence l'importance d'agir de manière concertée sur de grands territoires pour lutter efficacement contre l'ambrosie.

CONTACT PRESSE

Service communication

communication@air-rhonealpes.fr

04 72 14 54 23 ou 04 72 81 66 52

¹ Drôme, Isère, Rhône, Ain et Ardèche

Modélisation du pollen d'ambroisie en Rhône-Alpes :

une approche opérationnelle pour répondre
à un enjeu majeur de santé publique



La lutte contre la dissémination du pollen d'ambroisie est un véritable enjeu de santé publique compte-tenu du caractère très allergisant de cette plante dont la saison pollinique s'étend généralement de début août à fin septembre.

Bien que la surveillance pollinique ne fasse pas partie des missions strictement réglementaires assignées à Air Rhône-Alpes, l'observatoire, dans le cadre de ses missions d'amélioration des connaissances sur l'air, s'est engagé de longue date aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS²), des experts de l'aérobiologie (AFEDA³ et RNSA⁴), des services de l'Etat (DGS⁵), des collectivités (dont Région Rhône-Alpes, ViennAgglo, Valence Agglo, CAPI, la Métro) et des professionnels de santé, pour mettre au service de cette cause d'intérêt général, ses compétences en matière de dispersion atmosphérique. Ainsi, en complément de la surveillance métrologique réalisée par deux capteurs, situés à Grenoble et à Roussillon, Air Rhône-Alpes a démarré dès 2007 la conception d'une plateforme de modélisation du pollen d'ambroisie.

Largement utilisée pour la surveillance de la qualité de l'air, **la modélisation offre une dimension prospective ou rétrospective**. Elle permet a posteriori d'évaluer l'exposition des populations au pollen d'ambroisie ou d'estimer a priori l'intérêt de différents scénarios pouvant être mis en œuvre sur les territoires. En outre, pendant toute la saison pollinique, la modélisation permet aussi de prévoir le risque allergique sur toute la région pour la semaine à venir.

➤ La modélisation est un outil complémentaire de la métrologie. Elle est ainsi un outil d'aide à la décision pour accompagner les plans de lutte contre l'ambroisie sur le territoire. Elle offre aussi la possibilité d'évaluer, dans la durée, l'efficacité des plans.

• Objectifs d'une plateforme de modélisation pollinique

Financée par la Région Rhône-Alpes et l'ARS, la plateforme de modélisation développée par Air Rhône-Alpes est l'une des composantes du dispositif de surveillance mis en œuvre dans le cadre du deuxième Plan Régional Santé Environnement.

² ARS : Agence Régionale de Santé

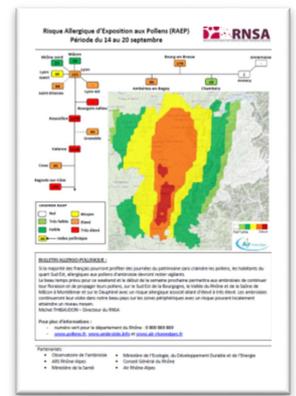
³ AFEDA : Association Française d'Etude des Ambrosies.

⁴ RNSA : Réseau National de Surveillance Aérobiologique

⁵ DGS : Direction Générale de la santé (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé)

La plateforme fournit des cartographies visant à :

- **Prévoir**, en relation avec le RNSA, de manière hebdomadaire pendant la saison pollinique, **le risque allergique** de l'ambrosie par une carte comptant 6 niveaux de "aucun" à "très élevé", afin que les personnes allergiques puissent adapter leur comportement et leurs traitements médicaux aux conditions à venir. La diffusion de cette carte, dont le graphisme a été amélioré pour gagner en lisibilité, sera poursuivie en 2013.



- **Evaluer**, une fois la saison terminée, **les concentrations dans l'air des pollens d'ambrosie sur la région et l'exposition des populations.**

Bulletin du RNSA

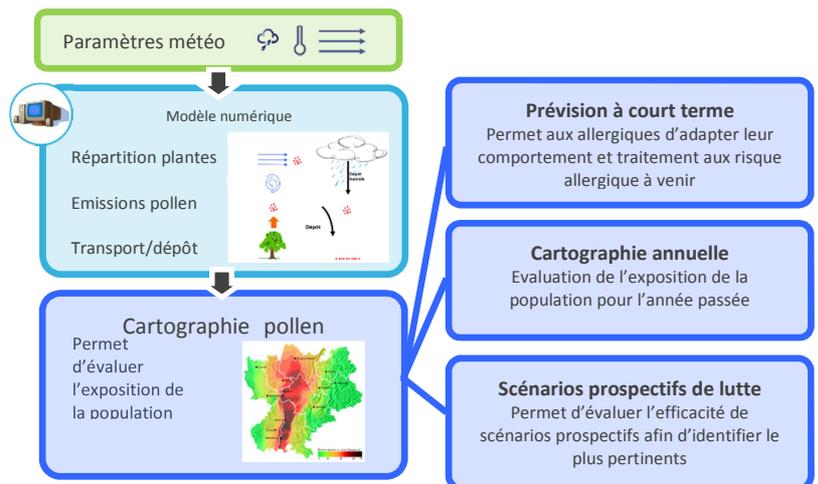
- **Estimer la pertinence des scénarii d'actions** de lutte contre l'ambrosie en terme d'exposition de la population au pollen.



• Principe général de la modélisation pollinique

La modélisation du contenu pollinique de l'air implique de comprendre différents phénomènes biologiques et physiques. Sa mise en œuvre repose sur une chaîne de modélisation comprenant plusieurs étapes de calcul :

- **Le cadastre des sources de pollen**, c'est-à-dire la répartition de l'ambrosie sur la région.
- **Les niveaux d'émission de pollen** qui sont essentiellement déterminés par les conditions météorologiques.
- **Le transport des grains de pollen dans l'atmosphère.** Outre le vent, qui transporte les grains de pollens, d'autres paramètres météorologiques peuvent influencer sur la concentration atmosphérique, notamment les précipitations.



Plateforme de modélisation développée par Air Rhône-Alpes

Cette plateforme de modélisation est validée avec les données de mesure issues du réseau de capteurs du RNSA. En outre, elle fait l'objet d'améliorations techniques régulières. Ainsi en 2012 la résolution du modèle a été divisée par deux permettant de passer d'une maille de 6x6 km² à une maille de 3x3 km² sur l'ensemble de la région.

Améliorer les données d'entrée du modèle est également nécessaire. **La création d'une plateforme de signalement de l'ambrosie** (application smartphone et site internet) contribuerait à **préciser le cadastre des émissions** (répartition de la plante sur le territoire). Cet outil interactif permettrait aux acteurs de terrain un meilleur ciblage et un suivi des actions d'élimination de la plante. Une application smartphone pilote visant à signaler la présence de la plante sera lancée fin juin par la Communauté d'Agglomération de Valence. L'extension régionale de cette application est envisagée par Air Rhône-Alpes et ses partenaires pour 2014 (en version test).

• Exposition de la population rhônalpine au pollen d'ambroisie en 2012 : cartographie régionale et indicateurs départementaux

Air Rhône-Alpes évalue a posteriori les concentrations dans l'air des pollens d'ambroisie sur la région et l'exposition des populations. **La modélisation de l'exposition des populations permet d'obtenir une cartographie régionale annuelle présentant le nombre de jours dépassant un seuil de risque allergique en tous points du territoire.**

Cette cartographie est établie à partir d'expositions cumulées pour l'intégralité de la saison pollinique. Elle permet **d'identifier les zones de très forte exposition** ; tant en termes d'intensité que de durée. Le croisement de la cartographie du pollen avec la répartition de la population permet de calculer **des indicateurs d'exposition de la population (régionaux ou déclinés par département) au niveau départemental.**

➤ Ces cartographies annuelles peuvent être **comparées à d'autres informations**, notamment des données médico-économiques comme la carte des **dépenses en médicaments antiallergiques réalisée par l'Observatoire Régional de Santé**. Il est aussi possible de **comparer l'exposition de la population d'une année sur l'autre** et d'estimer ainsi l'efficacité de certaines actions de lutte.

Evaluation du risque allergique

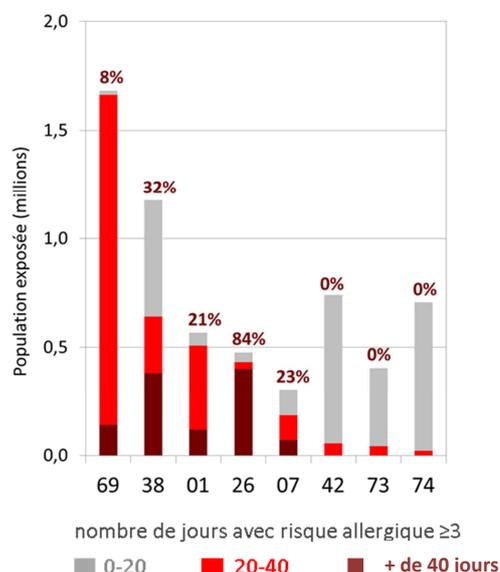
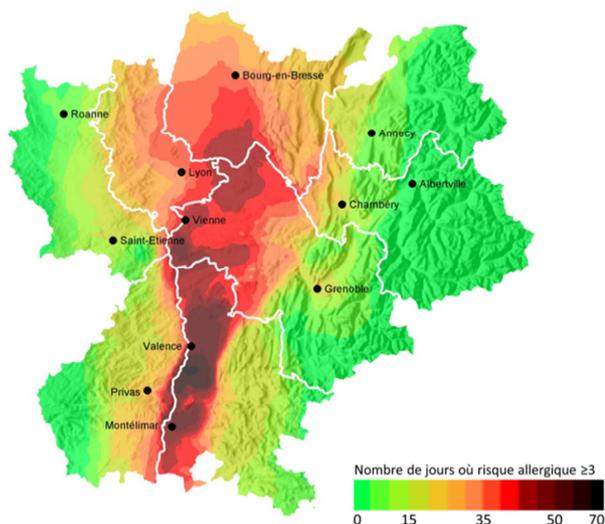
Le RNSA a défini une échelle de risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) qui comporte 6 niveaux. Le niveau de risque allergique dépend de la dose journalière de pollens à laquelle est exposée la population. Le niveau 3 correspond au seuil à partir duquel toutes les personnes allergiques présentent des symptômes. C'est ce seuil qui est généralement utilisé comme indicateur d'exposition dans les cartographies annuelles.

Risque allergique	Code couleur
Aucun	0
Très faible	1
Faible	2
Moyen	3
Elevé	4
Très élevé	5

• Quelle exposition de la population rhônalpine en 2012 ?

Plus de 3,5 millions de rhônalpins ont été exposés en 2012 pendant plus de 20 jours à un niveau de risque allergique supérieur ou égal à 3 ; seuil à partir duquel des symptômes apparaissent chez toutes les personnes allergiques (RNSA).

Les cinq départements bordant la vallée du Rhône (Drôme, Isère, Rhône, Ain et Ardèche) concentrent la quasi-totalité de la population exposée. La Drôme est le plus durement touché. 84 % des drômois ont été exposés à un niveau de risque allergique moyen (risque ≥ 3) pendant au moins 40 jours.

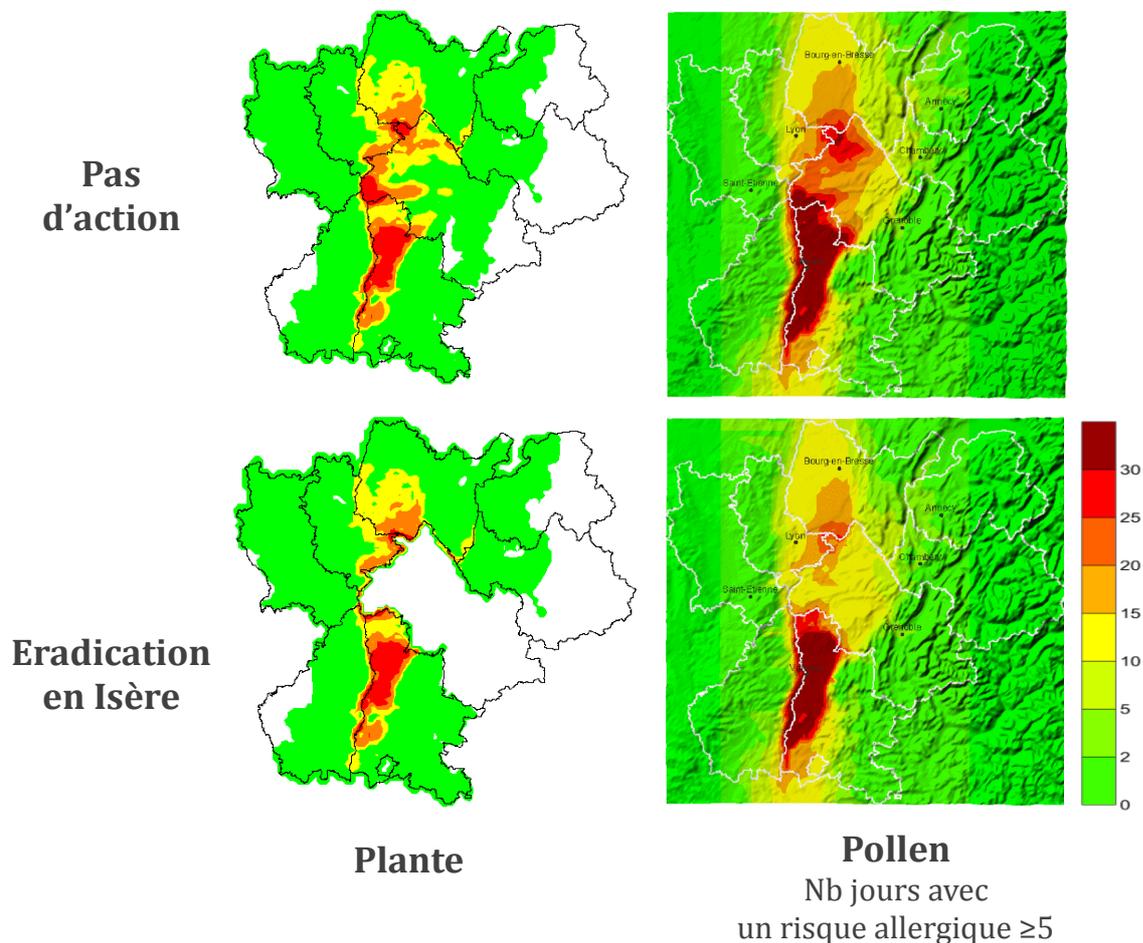


• Simulation de l'efficacité d'actions de lutte contre l'ambroisie

En 2012, Air Rhône-Alpes a mené des travaux prospectifs de modélisation visant à évaluer l'impact de trois scénarios théoriques de lutte contre la plante. **L'objectif était de mieux appréhender le gain - en termes d'exposition potentielle de la population - engendré par la disparition de la plante sur une zone géographique spécifique** : département, schéma de cohérence territoriale (SCoT) et communauté de commune.

Les modélisations démontrent que les zones traitées restent exposées au pollen d'ambroisie. En effet, en raison de la dispersion des grains de pollen provenant des zones voisines non traitées, un territoire qui aura éliminé la totalité de ses plants d'ambroisie sera tout de même exposé (Cf. exemple de l'Isère ci-dessous).

- Ces résultats mettent en évidence l'importance d'agir de manière concertée sur de vastes territoires pour lutter efficacement contre l'ambroisie.



Exemple d'un scénario théorique: éradication drastique de l'ambroisie en Isère 2011

Ces résultats soulignent également la pertinence de la modélisation en tant qu'outil d'aide à la décision pour accompagner les plans de lutte contre l'ambroisie. En 2013-2014, ce travail sera poursuivi en définissant, en relation avec les acteurs de terrain, des scénarios de lutte plus réalistes.

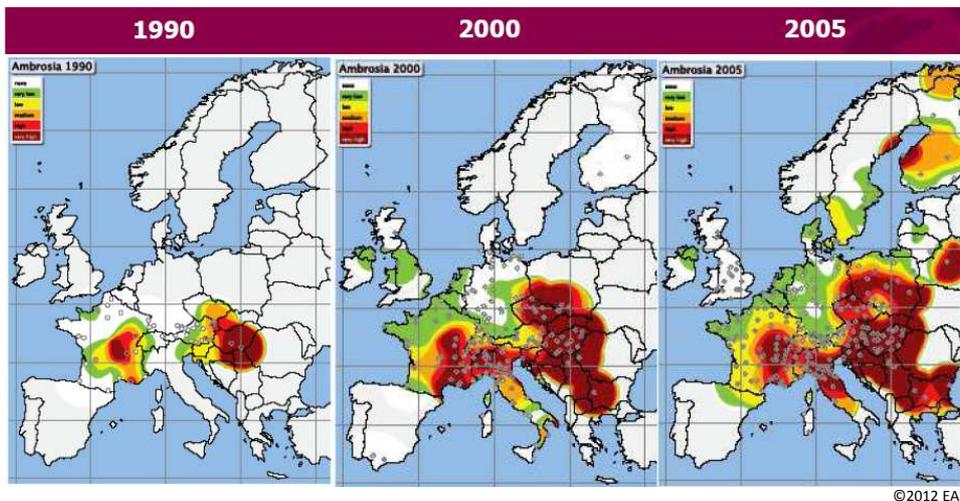
L'ambroisie



- **Un enjeu européen et national**

Rhinites, conjonctivites, trachéites... On ne compte plus les troubles que provoque l'ambroisie pendant la saison estivale et cela d'autant plus vu sa rapide prolifération en France et en Europe ces dernières années.

La liste des pays où l'ambroisie est en plein essor ne cesse de croître : Autriche, Bulgarie, Hongrie, Italie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Pologne. L'ambroisie envahit les banlieues de nombreuses métropoles européennes, ce qui paraît logique quand on considère que c'est une plante rudérale⁶.



L'ambroisie n'est pas une espèce endémique au territoire national. C'est également une plante très allergisante ce qui en fait un problème de santé publique. En effet on estime à **1 200 000 le nombre de personnes en France souffrant d'allergies au pollen d'ambroisie (majoritairement en Rhône-Alpes)**, et cela de manière souvent sévère. A ce titre dans le **cadre du deuxième Plan national santé environnement (PNSE 2)**, les ministres chargés de la santé, de l'environnement, des transports et de l'agriculture se sont engagés à lutter contre cette plante.



- **Quels sont les symptômes ?**

L'ambroisie est une plante annuelle dont le pollen est très allergisant pour l'homme. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles. Les plus courants sont : **rhinite** survenant en août-septembre et associant **écoulement nasal, conjonctivite** et **symptômes respiratoires** tels que la **trachéite**, la **toux**. **Des réactions cutanées** comme l'**urticaire** ou l'**eczéma** peuvent survenir chez certaines personnes. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'**asthme** ou provoquer son aggravation.

⁶ Rudérale : Les plantes rudérales sont des plantes qui poussent spontanément dans les friches, les décombres le long des chemins, souvent à proximité des lieux habités par l'homme

• Comment reconnaître un plant d'ambroisie ?

L'ambroisie se reconnaît à ses feuilles très découpées, vertes des 2 cotés. Ses branches sont souvent ramifiées et velues. Les fleurs de l'ambroisie sont vertes claires. Elle peut être de différentes tailles en fonction du sol sur laquelle la plante se trouve. Ainsi, la hauteur peut varier de 10 à 150 centimètres, toutefois en moyenne elle fait 70 centimètres.



Un seul pied d'ambroisie contient 1 million de grains de pollen et seulement 5 grains/m³ d'air suffisent pour déclencher une allergie. L'ambroisie est souvent confondue avec l'armoise vulgaire qu'il convient de ne pas détruire.

• Comment éliminer l'ambroisie ?

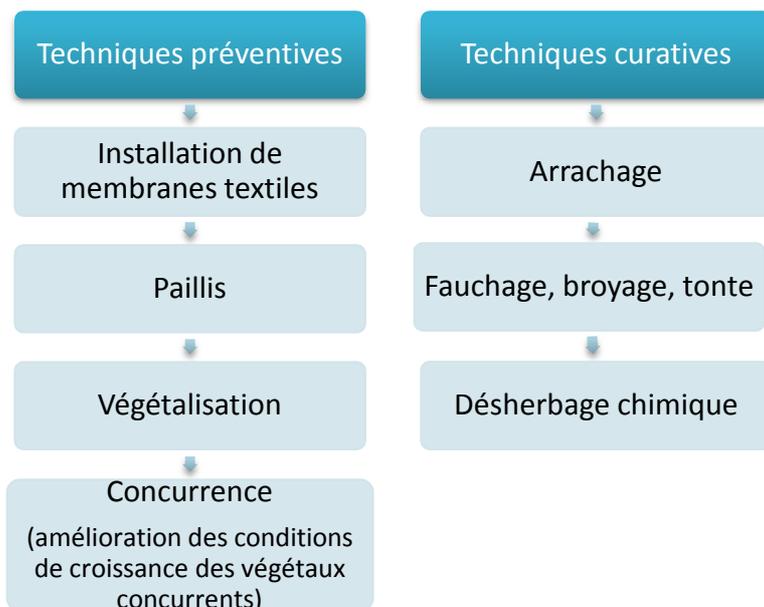


La lutte contre l'ambroisie vise à empêcher la libération du pollen mais aussi à **interrompre le cycle de reproduction de la plante et à éviter la dispersion des graines** dans le but de réduire progressivement le stock de celles présentes dans le sol.

Elle pousse à partir du **mois de mai et fleurit généralement de début août à fin septembre**. C'est à cette période que le pollen, libéré par les fleurs, est diffusé dans l'air et provoque des allergies.

• Les principales techniques curatives et préventives appliquées

L'ambroisie colonise de préférence des terrains où le sol a été travaillé par des engins ou sur lesquels des matériaux ont été apportés. On retrouve le plus souvent cette plante dans trois milieux ; **le milieu agricole** : développement de la plante dans les champs cultivés et en jachère, en bordure de parcelle cultivée ; **en proximité routière** : le long des routes, sur les zones fauchées ; **en milieu fluvial** : en bordure des rivières et des étangs. La méthode d'éradication est différente selon le milieu.



Ci-contre les méthodes les plus préconisées :

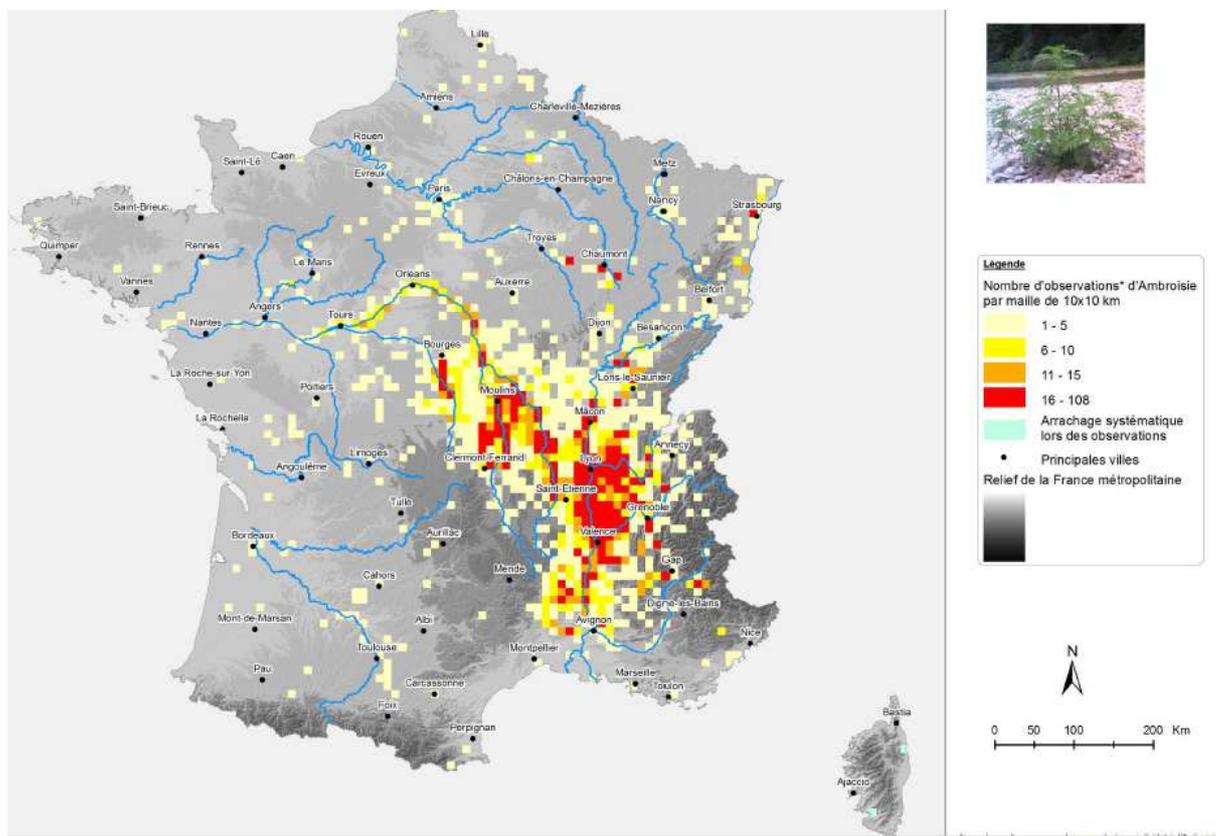
• Un fléau régional

La région Rhône-Alpes est **la région française la plus affectée**, elle est même considérée comme l'épicentre de la dispersion actuelle. La problématique de l'ambrosie concerne particulièrement les zones périphériques de l'agglomération lyonnaise (surtout l'est de l'agglomération), le nord de l'Isère et le couloir rhodanien (Roussillon, Valence) où la plante continue de proliférer. On note également une progression ces dernières années de l'ambrosie au niveau de la plaine de l'Ain, de l'Est de l'Ardèche, et du centre de la Drôme. On relève également des premiers signalements en Savoie.

Une expansion au niveau national

Jusqu'alors très présente en région Rhône Alpes, l'ambrosie colonise peu à peu l'ensemble de la France, et des plants d'ambrosie sont désormais observés non seulement dans les régions limitrophes de Rhône-Alpes mais également dans d'autres régions : Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire.

Dans le cadre du **Plan national santé environnement 2 (2009-2013)**, une première cartographie nationale de présence de l'ambrosie a été réalisée en 2011.



Source : Ministère de la Santé

• Répercussions sur le plan sanitaire et économique :

- 6 à 12% des Rhônalpins souffrent de réactions allergiques importantes dues au pollen.
- 154 914 personnes fortement présumés allergiques à l'ambrosie en 2012, une augmentation de 36% par rapport à 2008
- Les coûts de santé sont estimés entre 12 et 16.5 millions d'euros en 2012.
- 3 à 4 % des personnes souffrant d'allergie ont eu un arrêt de travail de courte durée.

• Les plans d'actions en Rhône-Alpes

Les plans d'actions mis en place en Rhône-Alpes s'appuient sur le deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE 2) décliné à l'échelle de la région et des départements par le PRSE 2. Son but est de lutter contre l'ambrosie en mobilisant les élus, les gestionnaires des infrastructures de transport et les particuliers, en mettant à leur disposition des informations sur les bonnes pratiques de lutte, en réglementant certaines mesures de lutte et en favorisant la coordination européenne pour une plus grande efficacité.

**Santé
Environnement**
2^e Plan national 2009 > 2013

Deux actions concernent spécifiquement la surveillance et la lutte contre l'ambrosie dans le PRSE 2 :

Action 9

- Assurer et maintenir la surveillance des pollens, développer la modélisation permettant l'anticipation de l'information et établir des cartographies ([Mesure 19](#))
- Mesurer l'impact médico-économique de l'exposition aux pollens allergisants ([mesure 20](#)).

Action 10

- Rechercher l'engagement des services de l'État et organismes concernés dans chaque département afin d'impulser et coordonner les actions de lutte. Dans chaque département des groupes de travail sont mis en place ainsi qu'au niveau régional avec des groupes « gestionnaires d'infrastructures ». ([Mesure 22](#))
- Mettre en place des « Référénts ambrosie » et organiser leur formation et les informer. 1240 référents désignés et des sessions d'information ou de formations sont programmées dans les départements. ([Mesure 23](#))
- Créer un comité de pilotage dans chaque département et un comité de pilotage régional. Le copil régional a été créé ainsi que 7 copils départementaux. ([Mesure 24](#))



Réglementation existante

Il n'existe au niveau national et européen aucun texte législatif ou réglementaire spécifique sur la lutte contre l'ambrosie. Le statut de cette plante sauvage non cultivée et non protégée relève de textes généraux issus principalement des Codes des collectivités territoriales et de l'environnement.

Aux niveaux régional et départemental, la réglementation repose sur des arrêtés préfectoraux et quelques fois des arrêtés municipaux. En Rhône Alpes, tous les Préfets ont pris des arrêtés spécifiques Ambrosie (Arrêté préfectoral n° 2000-3261 du 21 juillet 2000)

Nouvelle réglementation en perspective : le Comité parlementaire ambrosie a enregistré au Parlement en avril 2013 un projet de loi visant à déclarer l'ambrosie "plante nuisible" et à rendre obligatoire la destruction des ambrosies sur tout le territoire national.

Journée internationale de l'ambroisie



Le 22 juin 2013



D'après une idée du Professeur Kristof Nekam et du Docteur Tamas Komives d'origine hongroise, cette journée a lieu tous les premiers samedis de l'été, en amont de la pollinisation de l'ambroisie.

De par son caractère envahissant, l'ambroisie s'est développée dans toute l'Europe, avec de forts impacts sur la santé et l'agriculture. Le problème existant à une large échelle, **l'association internationale de l'ambroisie** (International Ragweed Society, IRS) a décidé de créer une journée de l'ambroisie pour :

- **informer** sur les effets sanitaires et environnementaux liés au développement de cette espèce,
- **mettre en place des actions** de prévention et de lutte
- **mobiliser l'ensemble des personnes** concernées directement ou indirectement par cette problématique
- **procéder à des destructions de la plante.**

+ d'infos sur : www.internationalragweedsociety.org

> Evènements organisés en Rhône-Alpes à l'occasion de cette journée

La journée permet de communiquer auprès du grand public et de sensibiliser les populations des régions impactées par des actions démonstratives. Voici une liste non exhaustive de manifestations se déroulant en Rhône-Alpes :

• Valence agglo : présentation de son application Smartphone pour lutter contre l'ambroisie

Une application smartphone pilote visant à signaler la présence de la plante sera lancée fin juin par la Communauté d'Agglomération de Valence. Cet outil interactif permettrait aux acteurs de terrain un meilleur ciblage et un suivi des actions de d'élimination de la plante. L'extension régionale de cette application est envisagée par Air Rhône-Alpes et ses partenaires pour 2014 (en version test). En outre, c'est un moyen d'alimenter la cartographie de la plante nécessaire à la modélisation du pollen.



+ d'infos sur : www.valenceagglo.fr

• Union des comités d'intérêts locaux du grand-Lyon organise une réunion publique (UCIL)

L'union des comités d'intérêts locaux du grand-Lyon vous donne rendez-vous le **mercredi 19 juin 2013 à 18h à la Mairie annexe du 5ème arrondissement** (Vieux-Lyon, 5 place du petit collège) pour une réunion publique. Evénement en partenariat avec Marie-Agnès Charpgier-Laboissière (Chargée de mission sur le domaine de l'environnement extérieur et santé), Michel Thibaudon (Directeur du réseau national de surveillance aérobiologique) et Quentin Martinez (Animateur I.N.R.A. -observatoire des Ambroisies).

+ d'infos sur : www.ucil.fr

Air-Rhône Alpes :

un observatoire régional au service de l'amélioration de la qualité de l'air

- **Un organisme régional agréé**

Air Rhône-Alpes est l'organisme **agréé par le Ministère de l'Ecologie** pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

Ses principales missions sont d'évaluer et d'informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes, d'améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air.

Sa constitution quadripartite (Etat, collectivités territoriales, représentants des activités économiques, monde associatif et personnalités qualifiées) garantit son **indépendance et la transparence de l'information** délivrée.



300 adhérents répartis en 6 comités territoriaux

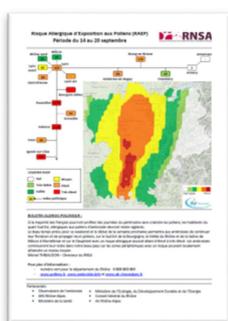
- **Informier pendant la saison pollinique sur le risque allergique**

Le site Air Rhône-Alpes vous permet d'accéder à une information sur la qualité de l'air (géocalisée), en temps réel, 24/24, 7j/7.

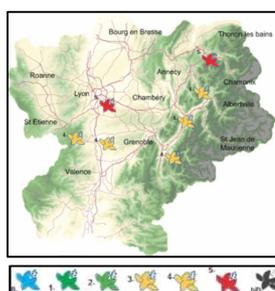
Vous pouvez également retrouver des cartographies de prévision pendant la saison pollinique tels que :



www.air-rhonealpes.fr



➤ Bulletins allergo polliniques du RNSA, diffusés également sur le site de l'ARS et du Conseil régional qui comprennent une carte du risque allergique de l'ambrosie.



➤ Les indices polliniques hebdomadaires des grandes agglomérations rhônalpines sur le site d'Air Rhône-Alpes dans « L'air en carte » valables pour d'autres types de pollen (bouleau, cyprès, graminées, etc)

Partenaires du projet



▪ Partenaires institutionnels : (Textes rédigés par nos partenaires)

La politique régionale en faveur de la santé environnementale s'investit dans la lutte contre l'ambrosie avec AIR Rhône-Alpes



Dans le cadre de sa délibération « Rhône-Alpes, la santé pour tous dans un environnement sain », adoptée le 12 juillet 2012, la Région Rhône-Alpes a lancé le PROPASE, Programme Régional Opérationnel d'Action en Santé Environnement. Celui-ci a pour objectifs :

- d'améliorer la santé environnementale des rhônalpins,
- de réduire les inégalités en termes d'exposition et d'accès à la santé environnementale,
- de favoriser l'appropriation de la santé environnementale par la population et l'ensemble des acteurs régionaux,

et ceci dans trois domaines prioritaires : l'air extérieur et intérieur, l'eau et les substances nocives.

Dans le cadre de son action en faveur de la qualité de l'air, la lutte contre l'ambrosie est sans contexte **un objectif important, compte tenu des impacts de cette plante sur la santé des rhônalpins.**

Dès 2007, la Région Rhône-Alpes a **soutenu des projets éco-innovants visant la mise au point d'équipements et de protocoles d'éradication de la plante**, mais aussi l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air, Air Rhône-Alpes, pour **développer un outil de modélisation pollinique analogue à ceux utilisés dans le cadre de la surveillance de la pollution physico-chimique de l'air**. La modélisation pollinique permet de présenter sous forme cartographique l'impact de la plante et d'évaluer l'exposition de la population.

La plateforme de modélisation pollinique fonctionne depuis cinq ans maintenant et a **démontré son utilité et son efficacité**. Cet outil est appelé à être **pérennisé puisqu'il répond à une préoccupation de santé publique régionale**.

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes continue sa collaboration avec AIR Rhône-Alpes qui poursuit ses travaux de modélisation, met à disposition une information hebdomadaire sur le risque allergique pendant la saison pollinique et accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs plans de lutte .

Il s'agit d'une part, **d'améliorer l'information sur le risque allergique** à destination des personnes exposées et du corps médical et d'autre part, de proposer des outils pour un meilleur suivi de la plante sur le territoire et la mise en œuvre de campagne d'éradication toujours plus efficaces.

Ces actions répondent également aux mesures déployées dans le cadre du deuxième Plan Régional de Santé Environnement qui donne lieu à un étroit partenariat entre la Région et l'Etat (DREAL et ARS).

Alain Chabrolle, Vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes, délégué à la Santé et à l'Environnement, tient à préciser : « Le Conseil Régional est déterminé à contribuer à la maîtrise des risques allergiques, et particulièrement à la lutte contre l'ambrosie, engagement nécessaire pour assurer un environnement sain à nos concitoyens ».

www.cr-rhone-alpes.fr

L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Le projet régional de santé (PRS) de Rhône Alpes, arrêté le 29 novembre 2012 par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, détermine 18 priorités de santé pour la région visant notamment à développer des démarches préventives en santé environnementale. Ce plan comporte parmi ses priorités, des actions visant à lutter contre l'ambroisie. Ainsi via le PRSE 2 et le PRS, l'ARS se mobilise dans la lutte contre l'ambroisie et soutien les actions menées par les différents acteurs impliqués dont Air Rhône-Alpes.

www.ars.rhonealpes.sante.fr/

▪ Partenaires techniques :



Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) est une association loi 1901, créée en 1996. Ce réseau a pour objet principal l'étude du contenu de l'air en particules biologiques pouvant avoir une incidence sur le risque allergique pour la population. C'est à dire l'étude du contenu de l'air en pollens et en moisissures ainsi que le recueil des données cliniques associées. Le RNSA développe des modèles de prévisions de risques allergiques, diffuse des informations et mesure les pollens biologiques. www.pollens.fr

08 38 7



d'infos sur l'ambroisie :

- **L'Observatoire de l'ambroisie**
<http://www.ambroisie.info/pages/observatoire.htm>
- **L'Association Française d'Étude des Ambrosies (AFEDA)**
afeda.assoc.pagespro-orange.fr/afeda.htm
- **Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie**
www.parlementaires-ambroisie.fr
- **Programme européen d'information sur les allergies aux pollens**
<http://www.polleninfo.org/en/laenderauswahl.html>

Contacts



Service communication



communication@air-rhonealpes.fr

04 72 14 54 23 ou 04 72 81 66 52



www.air-rhonealpes.fr

Air Rhône Alpes

Siège social :

3 allée des Sorbiers

69500 BRON

Tél : 09 72 26 48 90

Fax : 09 72 15 65 64

contact@air-rhonealpes.fr

Annexes



ANNEXE 1 : Diaporama de l'intervention de Mme Marie-Agnès Chapgier-Laboissière de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS)

ANNEXE 2 : Diaporama de M. Camille Rieux d'Air Rhône-Alpes